



Monitoring des visas

Évolution de la délivrance des visas
par les représentations suisses à
l'étranger

Deuxième trimestre 2016

3003 Berne-Wabern, 19 août 2016

L'essentiel en bref

Période	Total des demandes		dont demandes Schengen		
	Total	Evolution	Total	Visas refusés	Taux de refus
II/2014	176'319		162'231	8'719	5.4%
II/2015	192'808	+16'489 (+8.5%)	176'896	9'069	5.1%
II/2016	181'463	-11'345 (-6.2%)	165'434	9'825	5.9%

- Au 2^e trimestre 2016, les demandes de visas ont été nettement moins nombreuses qu'au cours de la même période de l'année précédente (- 11 345 demandes en tout). Ce recul concerne avant tout les demandes indiennes, chinoises et russes, qui représentent ensemble 83,3 % de la baisse globale (- 9447 demandes).
- Le recul du nombre de demandes de visas déposées en Inde, en Chine et en Arabie saoudite durant la période touristique classique (avril à juin 2016) est un phénomène nouveau, étroitement lié à la baisse notable du nombre de demandes de visas Schengen à des fins touristiques au 2^e trimestre 2016.
- La proportion de visas Schengen refusés a augmenté de 0,8 % par rapport au 2^e trimestre 2015. Cette évolution s'explique avant tout par la hausse du taux de refus en Inde (2016 : 4,6 % ; 2015 : 1,6 %).
- Sur les 193 visas humanitaires délivrés au 2^e trimestre 2016, 119 (environ 62 %) l'ont été à des ressortissants syriens.
- En juin, six nouveaux centres de réception des demandes de visas (visa acceptance centers ; VAC) ont été ouverts en Chine. Les 12 VAC aujourd'hui en service (état fin juin) ont permis de raccourcir sensiblement les déplacements de nombreux ressortissants chinois qui souhaitent déposer une demande de visa.

Brève analyse des évolutions actuelles

Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés (cf. 1.1 - 1.6)

Informations générales

- Le ramadan ayant eu lieu cette année du 6 juin au 4 juillet, un grand nombre de demandes de visa ont été déposées en juin par des ressortissants turcs, kosovars, saoudiens et indonésiens.
- À Pristina, le nombre de visas traités a augmenté de 15 % par rapport au 2^e trimestre 2015. Cette hausse va de pair avec celle des visas à validité territoriale limitée (VTL)¹. La conclusion d'accords de représentation avec les États du Benelux ayant entraîné une augmentation du

¹ Les VTL sont principalement accordés lorsque le document de voyage présenté n'est pas reconnu par tous les États Schengen (l'Espagne, par ex., ne reconnaît pas les documents de voyage kosovars).

nombre de demandes de visa, le centre de Pristina a prolongé l'ouverture de ses guichets l'après-midi jusqu'à mi-juin et non plus seulement jusqu'à fin mars.

- En Russie et en Ukraine, le nombre de demandes a baissé et s'est stabilisé à un niveau inférieur à celui de la même période de l'année précédente et du 1^{er} trimestre 2016.
- À l'exception de l'Iran, qui accède au top-ten dont il occupe le 9^e rang, et de l'Indonésie, qui le quitte, les nations les plus représentées sont les mêmes qu'au 2^e trimestre 2015 ; six d'entre elles occupent d'ailleurs exactement la même position dans ce classement. Le nombre de demandes de visa déposées par des ressortissants iraniens au 2^e trimestre 2016 (3214 demandes) atteint à nouveau le niveau de 2015. Cette progression s'explique sans doute par l'ouverture progressive de l'Iran vis-à-vis de l'Occident.
- Doha (Qatar) figure désormais parmi les dix représentations qui reçoivent le plus de demandes ; elle prend ainsi la place d'Istanbul (Turquie). Les neuf autres places de ce classement sont occupées par les mêmes représentations que précédemment. Doha a été promu centre consulaire régional (*regional consular center*) le 1^{er} décembre 2015 ; depuis cette date, il est compétent non seulement pour le Qatar mais aussi pour le Bahreïn et le Koweït. Les demandes de visa koweïtiennes et bahreïnites représentent 45 % des demandes déposées à Doha. Cette circonstance, de même que la part importante de demandes déposées par des ressortissants indiens (2^e trimestre 2016 : 23,8 % ; 2^e trimestre 2015 : 30 %), expliquent la hausse substantielle du nombre de demandes constatée par rapport à la même période de l'année précédente (+ 207,9 %).

Informations spécifiques concernant différents pays (cf. 1.3 - 1.6)

- Au 2^e trimestre 2016, les ressortissants de l'**Inde** ont déposé en tout 65 201 demandes, soit 9 % (6412 demandes) de moins qu'à la même période de l'année précédente. Le recul qui s'était amorcé au trimestre précédent se poursuit donc (- 4,1 % par rapport au dernier trimestre 2015). Alors que le nombre de demandes déposées en mai a été plus élevé qu'à l'accoutumée, des baisses significatives ont été enregistrées en avril et en juin. Ce fait mérite d'être signalé dans la mesure où les ressortissants indiens sont ceux qui déposent le plus de demandes de visa à l'échelle mondiale et qu'ils sont les principaux demandeurs de visas de tourisme. La hausse du taux de refus dont il a été question en introduction (2^e trimestre 2016 : 4,6 % ; 2^e trimestre 2015 : 1,6 %) est imputable à l'accroissement sensible du nombre de demandeurs qui ne remplissent pas les conditions d'entrée.

Il ressort des analyses de l'Office fédéral de la statistique (OFS) que le nombre de nuitées des ressortissants indiens diminue dans des proportions similaires (- 5,6 %) par rapport à la même période de l'année précédente.

Contrairement à la Suisse, l'Allemagne (+ 19 %) et l'Autriche (+ 48 %) ont enregistré davantage de demandes de visa au 2^e trimestre 2016 qu'au cours du même trimestre de l'année 2015.

- Le nombre de demandes de visa déposées par des ressortissants de **Chine** a lui aussi diminué par rapport à la même période de 2015 (- 8,3 % ; - 2140 demandes). Cette évolution, qui s'est amorcée au 4^e trimestre 2015, s'explique par le ralentissement de la conjoncture en Chine, le risque permanent de nouveaux attentats terroristes en Europe et l'introduction des visas biométriques en octobre 2015. Pour faciliter cette introduction, la Suisse a ouvert de nouveaux centres de réception des demandes de visa. Les analyses de l'OFS montrent

que les nuitées des ressortissants chinois sont elles aussi en recul par rapport au 2^e trimestre 2015 (- 14,9 %).

À la différence de ce qui s'est passé en Suisse, l'Allemagne a connu une hausse minime (+ 1,4 %) et l'Autriche une hausse sensible (+ 21,6 %) du nombre de demandes au 2^e trimestre 2016 par rapport à la même période de l'année précédente.

- Le nombre de demandes de visa déposées par des **ressortissants thaïlandais** est en forte progression au 2^e trimestre 2016 (+ 24,4 % par rapport au même trimestre de l'année précédente). La très grande majorité des visas Schengen (environ 73 %) délivrés à des Thaïlandais l'ont été à des fins touristiques. Cette part importante s'explique par l'essor économique de la Thaïlande. En outre, la période de voyage s'est prolongée en raison du changement des habitudes des Thaïlandais : alors que les réservations portaient jusqu'ici surtout sur le printemps, elles s'étendent désormais à l'été. Par ailleurs, les voyages de groupes ont de plus en plus de succès.

La situation est comparable, quoique moins marquée, dans les pays voisins : l'Allemagne (+ 12 %) et l'Autriche (+ 14,9 %), par exemple, ont également enregistré une hausse des demandes de visa par rapport au 2^e trimestre 2015.

Prestataires de services externes (cf. 2.1 - 2.2)

Actuellement, la Suisse collabore avec des prestataires de services externes (external service provider ESP) dans 22 pays. Les requérants ont ainsi la possibilité de déposer leur demande de visa Schengen dans l'un des 59 centres appelés « Visa Acceptance Center » (VAC). En juin, six nouveaux centres ont été ouverts en Chine : le 15 juin 2016 à Xi'an et Hangzhou, puis le 30 juin 2016 à Kunming, Changsha, Shenzhen et Nankin. Trois autres suivront en juillet (Fuzhou, Jinan et Chongqing).

Au 2^e trimestre 2016, environ 127 000 demandes de visa – soit 76,9 % de l'ensemble des demandes de visas déposées dans une représentation suisse de par le monde – ont fait l'objet d'une demande auprès d'un prestataire de services externe. La part de ces dernières a donc légèrement augmenté par rapport à la même période de l'année précédente (2^e trimestre 2015 : 75,3 %). Cette hausse est notamment due au fait que deux nouveaux VAC ont été ouverts depuis juin 2015, l'un à Accra (Ghana), l'autre à Doha (Qatar).

En chiffres absolus, les demandes externes sont toutefois en léger recul par rapport au 2^e trimestre 2015 (- 7681 demandes ; - 5,7 %). Cette baisse concerne principalement les demandes déposées en Inde et en Chine.

Environ 60 % des demandes externes sont traitées dans un VAC en Inde ou en Chine. Plus de 99 % des demandes traitées par les représentations de New Delhi (Inde), Abou Dhabi (Emirats arabes unis) et Doha (Qatar) sont remises par l'intermédiaire d'un ESP.

Demandes de visa en ligne (cf. 2.3)

Depuis août 2015, il est possible de déposer sa demande de visa Schengen en ligne auprès de 33 représentations à l'étranger (www.swiss-visa.ch). Le demandeur doit toutefois se rendre personnellement à la représentation pour remettre les documents requis et faire saisir ses données biométriques.

6266 demandes ont ainsi été présentées au 2^e trimestre 2016, soit 3,8 % de l'ensemble des demandes de visa Schengen déposées auprès d'une représentation suisse. Cette proportion

est restée la même qu'au trimestre précédent. Les demandes déposées en ligne ont par contre augmenté en chiffres absolus d'environ 2700 (+ 74,8 %).

Comme au trimestre précédent, la plupart des demandes en ligne ont été déposées à Singapour (Singapour), Nairobi (Kenya) et San Francisco (États-Unis). La part des demandes Schengen déposées en ligne par rapport à l'ensemble des demandes est particulièrement élevée à Quito (Équateur) et à Dar es Salaam (Tanzanie).

La proportion et le nombre des demandes de visa Schengen déposées en ligne augmentent dans tous les sites qui le proposent. Cette tendance est encore plus marquée dans les représentations sises en Amérique du Nord.

Buts du séjour (cf. 3.1 - 3.3)

Au 2^e trimestre 2016, le but du séjour indiqué dans la demande de visa Schengen était, dans 91,7 % des cas, soit *le tourisme*, soit *la famille ou les amis*, soit *les affaires*. 60,4 % des demandes concernaient le seul tourisme. Le nombre de demandes de visas de tourisme a ainsi diminué de 11 384 par rapport à la même période de l'année précédente. Cette baisse souligne les changements importants qui interviennent dans le domaine touristique.

82,5 % des visas Schengen délivrés à des fins touristiques au 2^e trimestre 2016 ont été remis à des ressortissants indiens, chinois, thaïlandais ou saoudiens. Si leur répartition est identique à ce qu'elle était au 2^e trimestre 2015, le nombre de demandes émanant des pays en question a cependant diminué, soit massivement (Inde : - 6412 demandes ; Chine : - 2140 demandes), soit modérément (Arabie saoudite : - 485 demandes).

Alors que le nombre de personnes ayant obtenu un visa Schengen pour rendre visite à de la famille ou à des amis a légèrement diminué, leur part a par contre légèrement augmenté. Un quart environ de ces visas (24,4 %) ont été remis à des ressortissants kosovars ou russes.

Sexe et âge des demandeurs (cf. 4.1 - 4.2)

Au 2^e trimestre 2016, on compte parmi les demandeurs de visa un peu plus de femmes (50,6 %) que d'hommes (49,4 %), comme l'année précédente.

Constance également en ce qui concerne les tranches d'âges, puisque la plupart des demandeurs sont âgés de 19 à 65 ans (79,1 %). La part des enfants et des jeunes de moins de 18 ans (15,6 %) et celle des personnes de plus de 65 ans (5,3 %) n'ont pas changé non plus par rapport à la même période de l'année dernière.

Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels (cf. 5.1 - 5.3)

Au 2^e trimestre 2016, 4048 titulaires d'un passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel ont demandé un visa, contre 3965 au 2^e trimestre 2015. La part de ces demandes par rapport à l'ensemble des demandes de visa a très légèrement augmenté, puisqu'elle est passée de 2,1 % au 2^e trimestre 2015 à 2,2 % au 2^e trimestre 2016.

Parmi les dix représentations qui ont délivré le plus de visas à des titulaires d'un passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel, les six premières ont enregistré une légère augmentation du nombre de demandes. Tel a notamment été le cas à Pékin (Chine), et ce, bien que les Chinois titulaires d'un passeport diplomatique soient exemptés de visa depuis janvier 2016. Si cette exemption ne s'est que modérément répercutée sur le nombre de demandes émanant de titulaires d'un passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel, c'est parce

que près de 80 % des demandes déposées à Pékin concernent des passeports dits passeports « Public Affairs », qui sont remis aux cadres d'entreprises étatiques et aux membres haut placés de délégations ministérielles dont le voyage d'affaires relève d'un intérêt public.

Du fait que New Delhi (Inde) traite également, depuis cette année, les demandes auparavant examinées par la représentation de Mumbai (Inde), le nombre de demandes déposées par des titulaires d'un passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel a sensiblement augmenté à New Delhi par rapport à la même période de l'année précédente.

Comme raison de voyager, les personnes munies d'un passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel évoquent principalement une *visite officielle* (43,5 %), les *affaires* (35,0 %) ou le *tourisme* (15,2 %). Plus de la moitié des titulaires d'un passeport spécial voyageant à des fins touristiques possèdent également un passeport diplomatique.

Visas humanitaires (cf. 6.1 - 6.4)

193 visas humanitaires ont été délivrés au 2^e trimestre 2016, ce qui représente une hausse de 4,3 % (8 visas) par rapport à la même période de l'année précédente. Ces visas se répartissent presque uniformément entre les catégories *raisons humanitaires* (35 %), *directives SEM du 25.2.2014* (29 %) et *Syrie II* (36%)².

Par rapport à la même période de l'année précédente, les visas humanitaires de la catégorie *Syrie II* ont connu la plus forte progression (2^e trimestre 2015 : 22 personnes ; 2^e trimestre 2016 : 69 personnes). Par contre, la Suisse n'a plus accordé de visas au titre des directives spéciales (*Syrie I*). Les procédures en suspens ont toutes pu être bouclées.

Presque deux tiers (61,7 %) des visas humanitaires délivrés au 2^e trimestre 2016 l'ont été à des ressortissants syriens. Plus de la moitié (56 %) de ces visas ont été accordés au titre de *Syrie II*, c'est-à-dire en vertu des mesures prises en mars 2015 pour venir en aide aux victimes du conflit syrien. En outre, 40 % des visas délivrés à des ressortissants syriens appartiennent à la catégorie *directives SEM du 25.2.2014*.

Comme précédemment, la grande majorité des demandes de visa humanitaires traitées au 2^e trimestre 2016 l'ont été dans des représentations sises dans les pays voisins de la Syrie, notamment à Beyrouth (Liban), à Istanbul (Turquie) et à Amman (Jordanie). En raison de l'évolution de la situation sur la route dite « des Balkans », la représentation d'Athènes (Grèce) a octroyé 30 visas des catégories *directives SEM du 25.2.2014* et *Syrie II*.

Les visas délivrés à Pristina (Kosovo) l'ont tous été pour *raisons humanitaires*.

² Les catégories *Raisons humanitaires*, *Directives SEM du 25.2.2014*, *Syrie I* et *Syrien II* sont présentées au chap. 6.1.

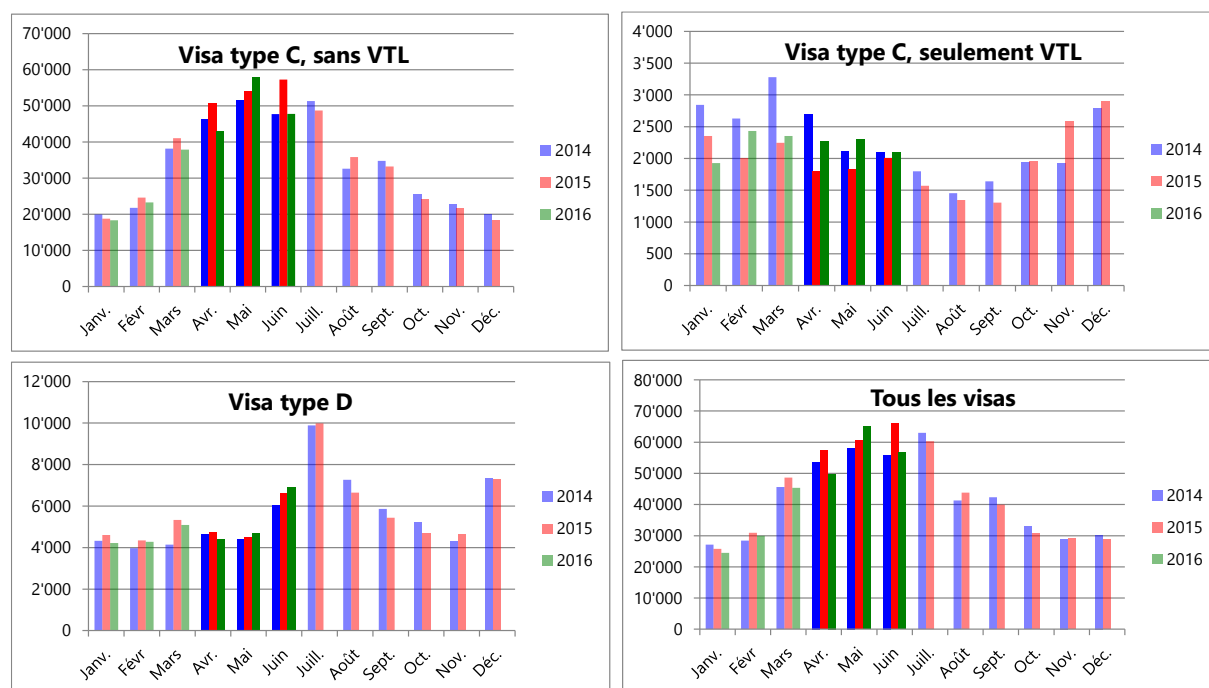
1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2016, par types de visa

	Total		Schengen						National D Dél.
	Demandses	Dél.	A		C		VTL	Taux de refus	
			Dél.	Ref.	Dél.	Ref.	Dél.		
Janv. 16	26'518	24'500	17	0	18'330	1'928	1'929	9.1%	4'224
Févr. 16	32'202	29'979	3	0	23'267	2'123	2'434	8.0%	4'275
Mars 16	48'297	45'346	7	0	37'900	2'844	2'353	6.8%	5'086
Avr. 16	52'519	49'792	5	0	43'113	2'657	2'275	5.7%	4'399
Mai 16	68'501	65'067	1	0	58'043	3'343	2'300	5.4%	4'723
Juin 16	60'443	56'779	12	1	47'757	3'599	2'103	6.8%	6'907
Juill. 16									
Août 16									
Sept. 16									
Oct. 16									
Nov. 16									
Déc. 16									
T2/16	181'463	171'638	18	1	148'913	9'599	6'678	5.9%	16'029
T2/15	192'808	183'739	9	1	162'182	8'733	5'636	5.1%	15'912
Différence	-11'345	-12'101	+9	0	-13'269	+866	+1'042	+0.8%	+117

Légende: **A**: visa Schengen de transit aéroportuaire; **C**: visa Schengen uniforme; **VTL**: visa Schengen à validité territoriale limitée; **D**: visa national; **Dél.:** délivré; **Ref.:** refusé

1.2 Visas délivrés: évolution mensuelle, 2014 à 2016



Indication: Les visas Schengen de type A ne sont comptabilisés que dans le graphique d'ensemble.

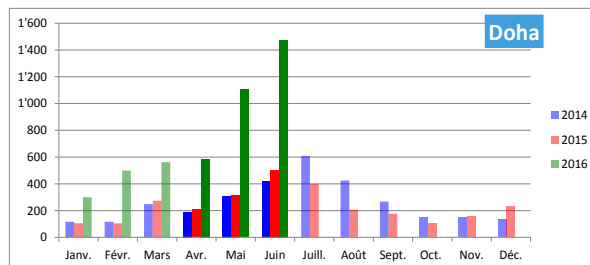
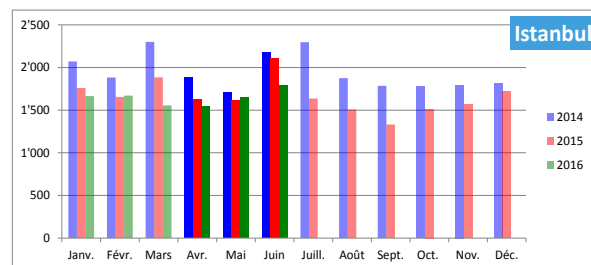
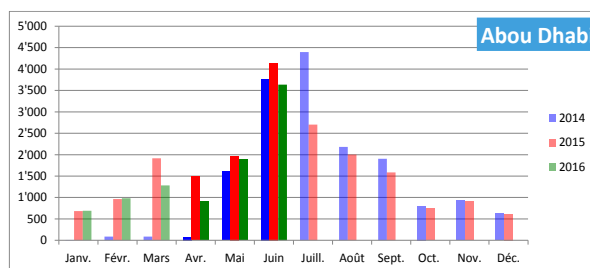
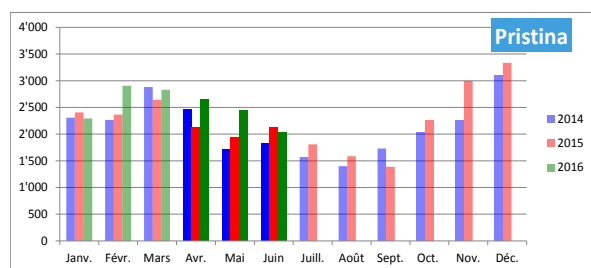
1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa aux deuxièmes trimestres 2016 et 2015

Représentations	Schengen			Nat.	Total			Deuxième trimestre 2015		
	A Dem.	C Dem.	VTL Dem.	D Dem.	Dem.	Dél.	Ref.	Dem.	Position	Évolut.
1 New Delhi, Inde ³	0	55'543	27	1'066	56'636	54'030	2'606	62'342	1 (+/-0)	-9.2%
2 Pékin, Chine	0	9'546	2	417	9'965	9'794	171	11'213	2 (+/-0)	-11.1%
3 Bangkok, Thaïlande	0	8'932	2	353	9'287	9'076	211	7'251	7 (+4)	28.1%
4 Shanghai, Chine	0	8'742	0	251	8'993	8'906	87	9'918	3 (-1)	-9.3%
5 Moscou, Russie	0	7'431	18	401	7'850	7'787	63	8'692	4 (-1)	-9.7%
6 Riyad, Arabie saoudite	0	6'934	357	64	7'355	7'290	65	7'733	5 (-1)	-4.9%
7 Pristina, Kosovo	0	1'195	5'318	624	7'137	5'908	1'229	6'207	8 (+1)	15.0%
8 Abou Dhabi, E. A. U	0	6'297	65	83	6'445	6'204	241	7'631	6 (-2)	-15.5%
9 Istanbul, Turquie	9	4'619	40	326	4'994	4'606	388	5'371	9 (+/-0)	-7.0%
10 Doha, Qatar	0	3'129	22	14	3'165	3'100	65	1'028	27 (+17)	207.9%

1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2014 à 2016



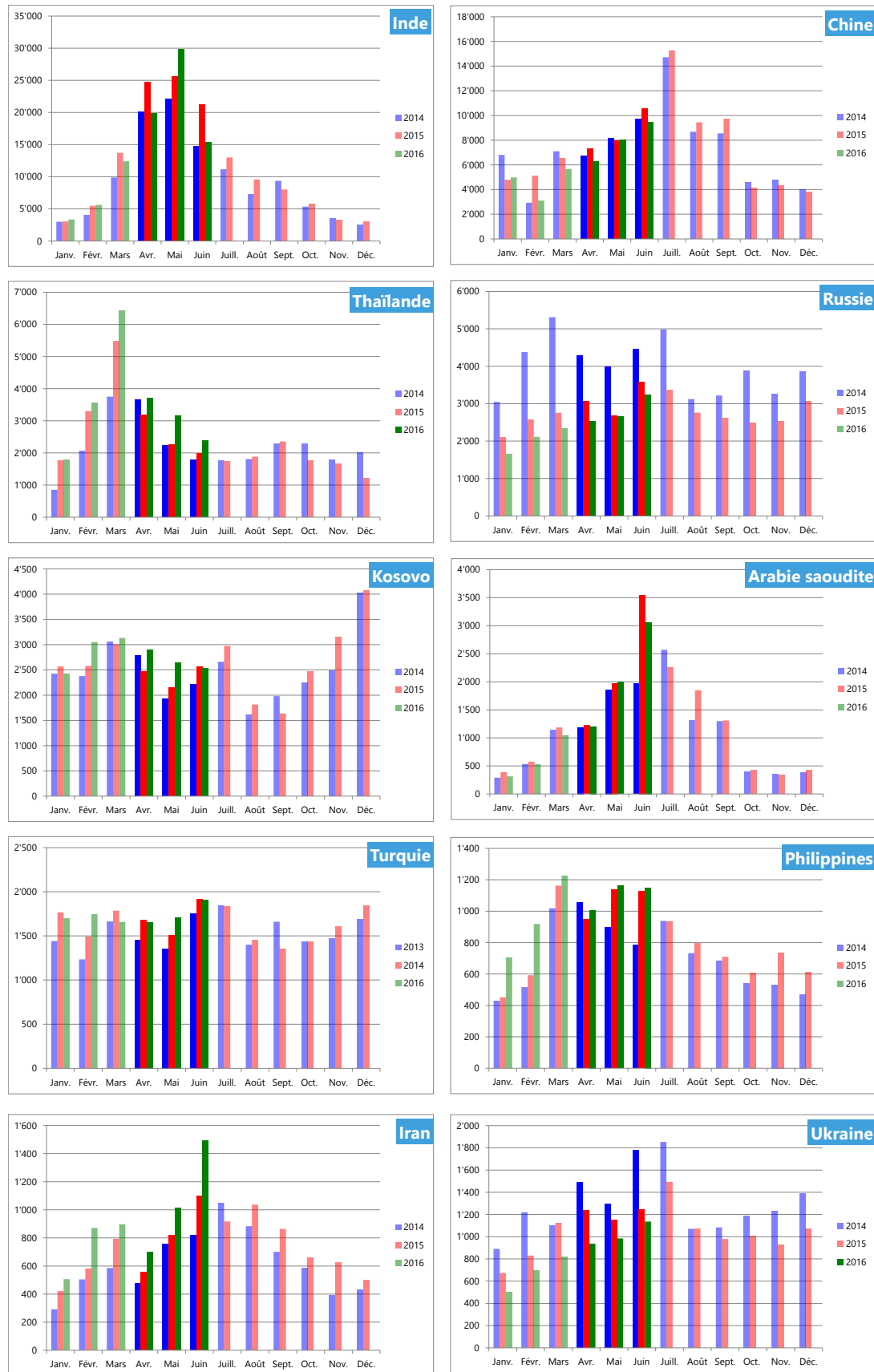
³ L'émission de visas au Consulat général de *Mumbai* a pris fin le 23 février 2016. Désormais, c'est l'ambassade de *New Delhi* qui est compétente en la matière. Toutes les demandes de visa déposées en Inde à partir du 1^{er} janvier 2016 ont été réceptionnées à *New Delhi*.



1.5 Demandes de visa au deuxième trimestre 2016 et 2015: les dix principaux pays d'origine des demandeurs

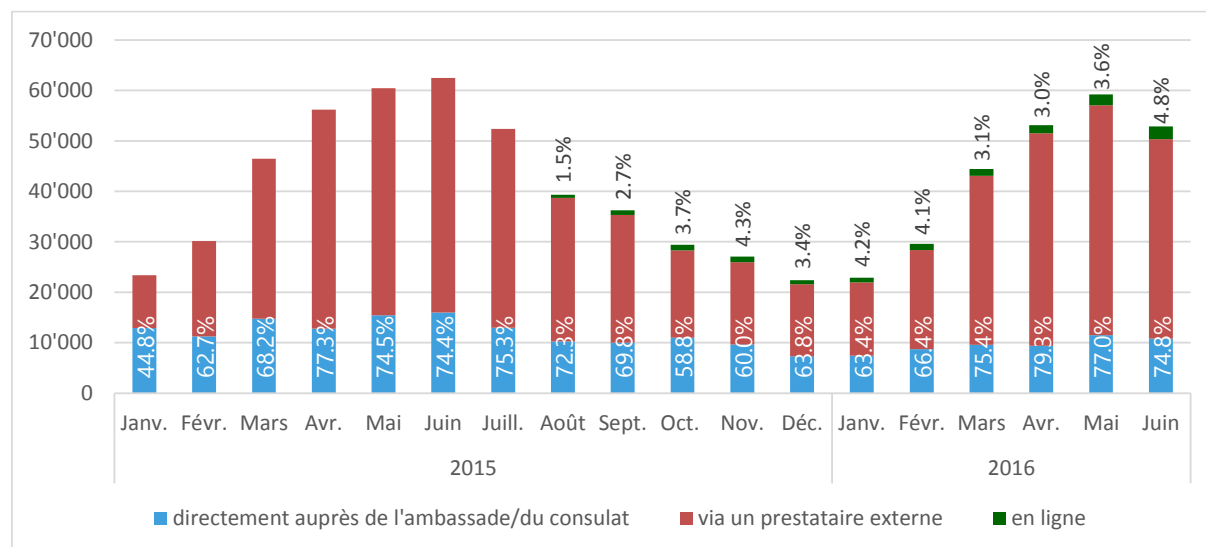
Pays	Schengen				Nat. D	Total			Demande faite dans le pays	Deuxième trimestre 2015		
	A Dem.	C Dem.	VTL Dem.	D Dem.		Dem.	Dél.	Ref.		Dem.	Position	Évolution
1 Inde	1	63'716	9	1'475	65'201	62'550	2'651	86.6%	71'613	1 (+/-0)	-9.0%	
2 Chine	0	22'596	25	1'141	23'762	23'396	366	92.4%	25'902	2 (+/-0)	-8.3%	
3 Thaïlande	0	8'899	2	371	9'272	9'035	237	96.2%	7'453	4 (+1)	24.4%	
4 Russie	0	7'604	7	869	8'480	8'423	57	89.6%	9'375	3 (-1)	-9.5%	
5 Kosovo	0	1'218	5'374	1'493	8'085	6'763	1'322	85.4%	7'196	5 (+/-0)	12.4%	
6 Arabie saoudite	0	5'880	310	72	6'262	6'259	3	97.7%	6'747	6 (+/-0)	-7.2%	
7 Turquie	9	4'571	15	695	5'290	5'059	231	88.2%	5'134	7 (+/-0)	3.0%	
8 Philippines	0	3'055	1	269	3'325	3'108	217	59.5%	3'248	8 (+/-0)	2.4%	
9 Iran	6	2'930	65	213	3'214	3'040	174	85.7%	2'476	12 (+3)	29.8%	
10 Ukraine	0	2'638	0	448	3'086	2'972	114	87.2%	3'217	9 (-1)	-4.1%	

1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2014 à 2016



2 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne

2.1 Pourcentage des demandes via prestataires de services externes et demandes en ligne par rapport aux demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2015 et 2016



Indication: La nouvelle application relative aux demandes de visa en ligne n'est disponible que depuis le mois d'août 2015.

2.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes au deuxième trimestre 2016

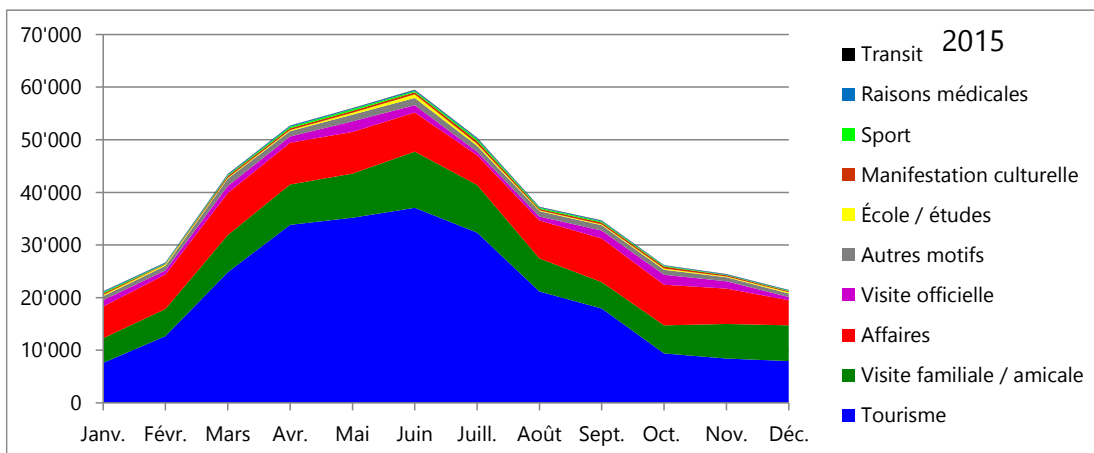
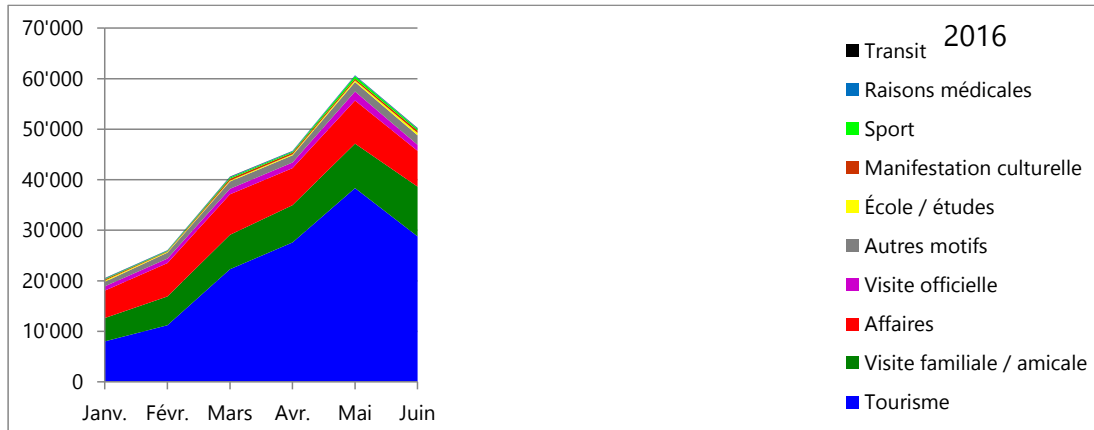
Représentation	Total des demandes de visa Schengen	Via prestataire externe	Pourcentage via prestataire externe
1 New Delhi, Inde	55'570	55'121	99.2%
2 Bangkok, Thaïlande	8'934	8'348	93.4%
3 Shanghai, Chine	8'742	8'252	94.4%
4 Pékin, Chine	9'548	7'720	80.9%
5 Riyad, Arabie saoudite	7'291	6'844	93.9%
6 Abou Dhabi, E. A. U.	6'362	6'289	98.9%
7 Moscou, Russie	7'449	6'062	81.4%
8 Istanbul, Turquie	4'668	4'315	92.4%
9 Doha, Qatar	3'151	3'133	99.4%
10 Guangzhou, Chine	2'831	2'603	91.9%

2.3 Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne au deuxième trimestre 2016

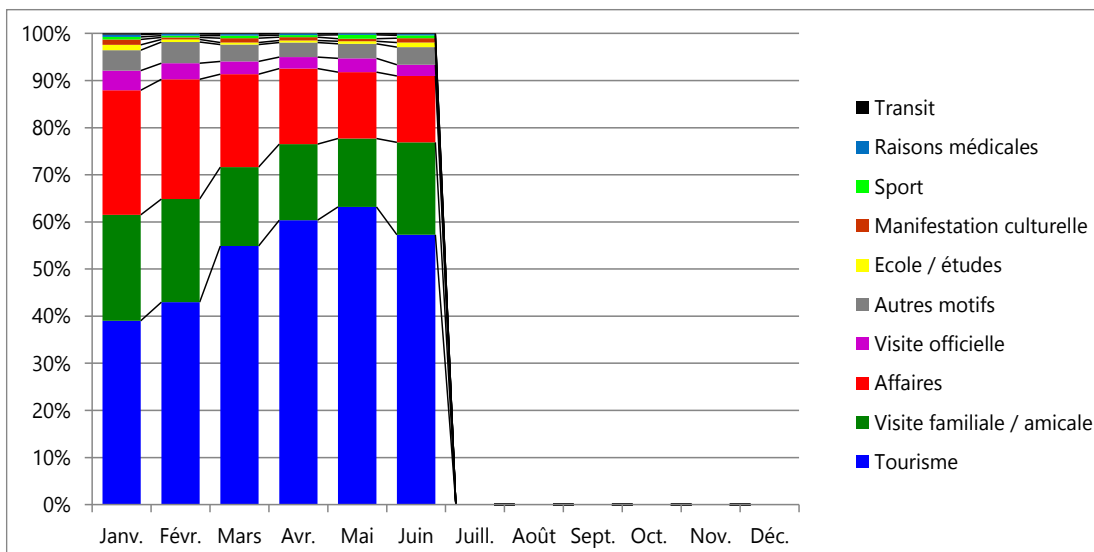
Représentation	Total des demandes de visa Schengen	Dont demandes en ligne	Pourcentage de demandes en ligne
1 Singapour, Singapour	1'062	770	72.5%
2 San Francisco, États-Unis	931	656	70.5%
3 Nairobi, Kenya	718	507	70.6%
4 Quito, Équateur	505	492	97.4%
5 New York, États-Unis	836	467	55.9%
6 Atlanta, États-Unis	480	336	70.0%
7 Dar es Salaam, Tanzanie	320	309	96.6%
8 Washington, États-Unis	365	248	67.9%
9 Vancouver, Canada	471	225	47.8%
10 Tbilissi, Géorgie	1'130	190	16.8%

3 Buts du séjour⁴

3.1 Évolution des dix buts de séjour possible, années 2015 et 2016

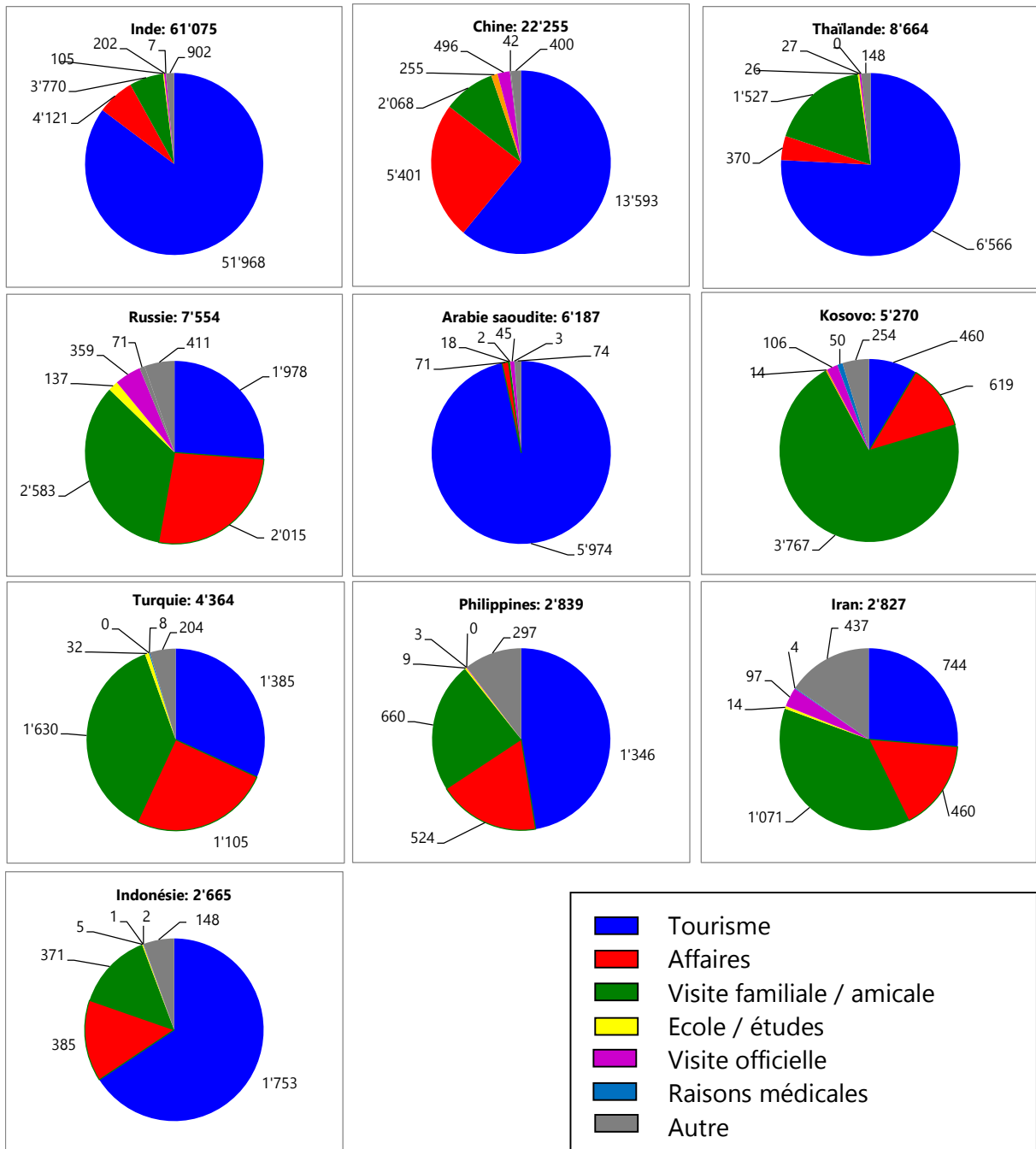


3.2 Proportion des différents buts de séjour possible: évolution pour 2016



⁴ Les buts de séjour mentionnés concernent exclusivement les visas Schengen délivrés.

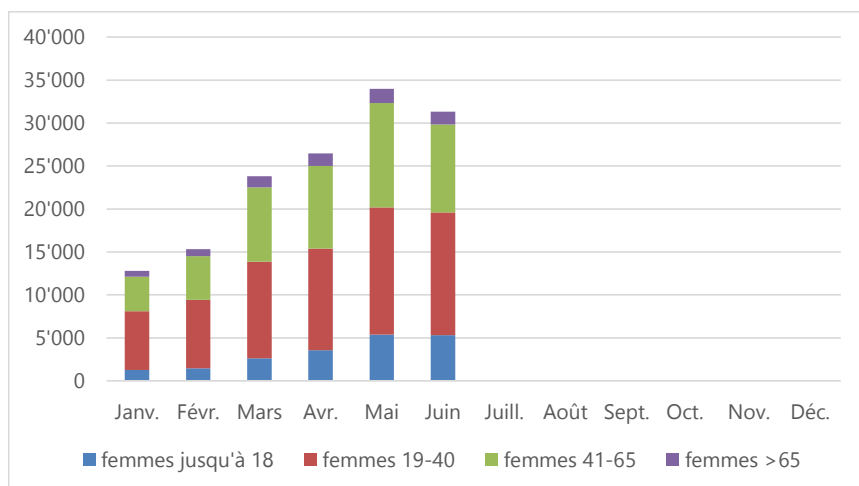
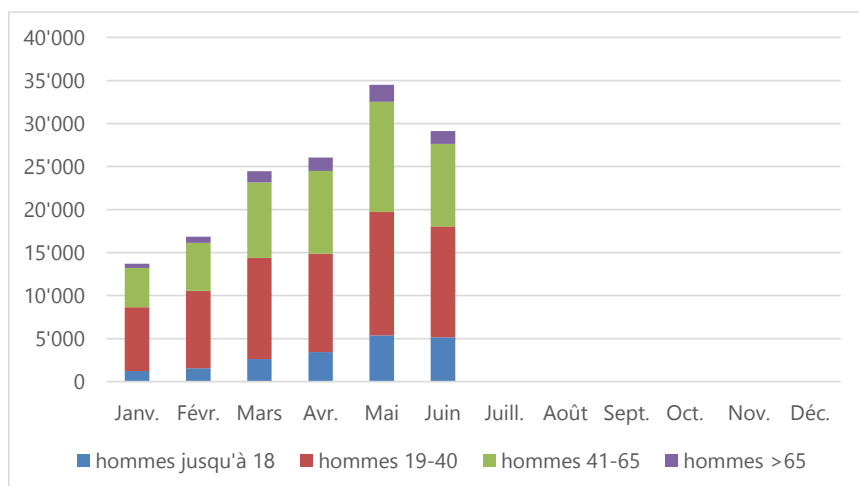
3.3 Les dix pays avec le plus de visas délivrés au deuxième trimestre 2016, ventilés par but de séjour



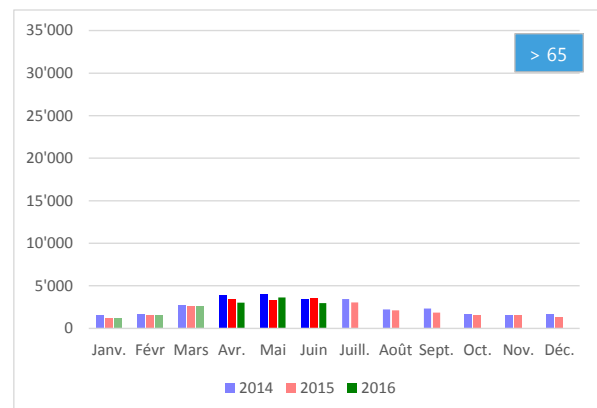
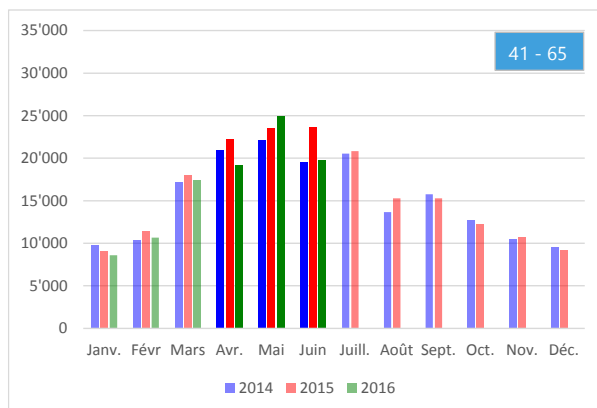
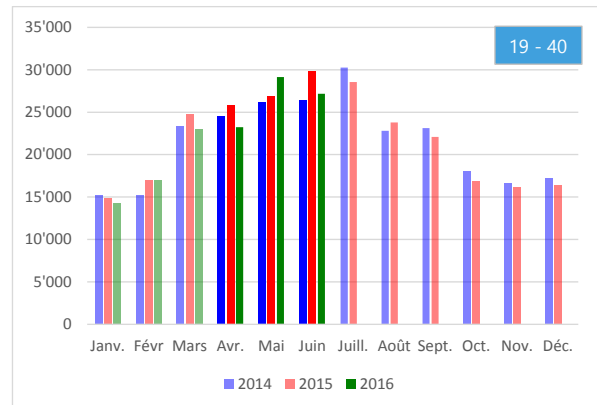
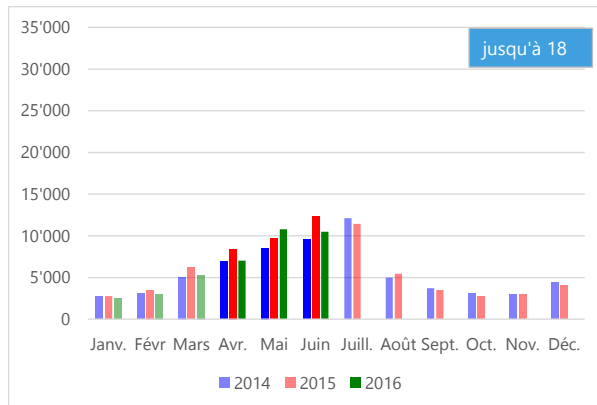
4 Sexe et âge des demandeurs

4.1 Sexe et âge des demandeurs en 2016

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total T2
Hommes	13'721	16'863	24'464	26'036	34'509	29'114							89'659
jusqu'à 18	1'244	1'574	2'644	3'430	5'397	5'158							13'985
19-40	7'413	8'998	11'746	11'438	14'330	12'893							38'661
41-65	4'568	5'560	8'779	9'629	12'808	9'578							32'015
>65	496	731	1'295	1'539	1'974	1'485							4'998
Femmes	12'797	15'339	23'801	26'483	33'992	31'329							91'804
jusqu'à 18	1'263	1'460	2'637	3'582	5'388	5'326							14'296
19-40	6'830	7'963	11'239	11'804	14'801	14'280							40'885
41-65	4'016	5'104	8'638	9'619	12'143	10'228							31'990
>65	688	812	1'287	1'478	1'660	1'495							4'633



4.2 Mise en regard des groupes d'âge, de 2014 à 2016



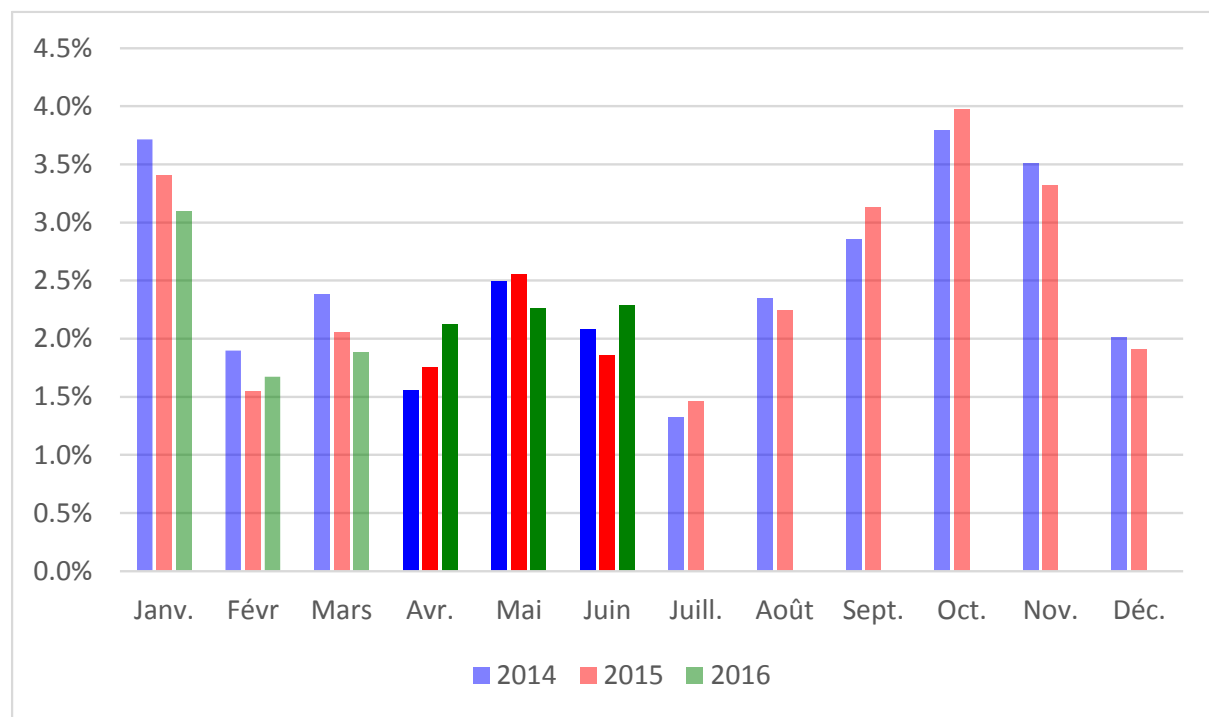
5 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels

5.1 Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels en 2016

	Demandeurs titulaires de passeports D+S+Sp+O						Total des demandes	Proportion sur le total des demandes
	Total	Délivré	diplomatique	de service	spécial	officiel		
Janv.	821	819	154	244	330	93	26'518	3.1%
Févr.	539	533	149	143	172	75	32'202	1.7%
Mars	910	904	179	197	424	110	48'297	1.9%
Avr.	1'116	1'111	210	252	476	178	52'519	2.1%
Mai	1'547	1'531	287	418	600	242	68'501	2.3%
Juin	1'385	1'374	323	332	570	160	60'443	2.3%
Juill.								
Août								
Sept.								
Oct.								
Nov.								
Déc.								
T2/16	4'048	4'016	820	1'002	1'646	580	181'463	2.2%
T2/15	3'965	3'918	948	1'084	1'478	455	192'808	2.1%
Différ.	83	98	-128	-82	+168	125	-11'345	+0.1%

Légende: D+S+Sp+O = diplomatique, de service, spécial et officiel.

5.2 Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels, de 2014 à 2016



5.3 Demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels: les dix principales représentations au deuxième trimestre 2016 et 2015

Représentation	Deuxième trimestre 2016			Deuxième trimestre 2015		
	Demandes		Proportion D+S+Sp+O	Demandes		Proportion D+S+Sp+O
	D+S+Sp+O	Total		D+S+Sp+O	Total	
1 Pékin, Chine	1'749	9'965	17.6%	1'733	11'213	15.5%
2 Riyad, Arabie saoudite	302	7'355	4.1%	253	7'733	3.3%
3 New Delhi, Inde	215	56'636	0.4%	127	18'265	0.7%
4 Islamabad, Pakistan	113	1'336	8.5%	87	931	9.3%
5 Dhaka, Bangladesh	111	550	20.2%	94	516	18.2%
6 Le Caire, Égypte	104	1'758	5.9%	97	1'672	5.8%
7 Shanghai, Chine	98	8'993	1.1%	112	9'918	1.1%
8 Ho-Chi-Minh Ville, Vietnam	95	1'022	9.3%	15	170	8.8%
9 Koweït, Koweït	90	97	92.8%	135	3'225	4.2%
10 Abidjan, Côte d'Ivoire	88	650	13.5%	94	622	15.1%

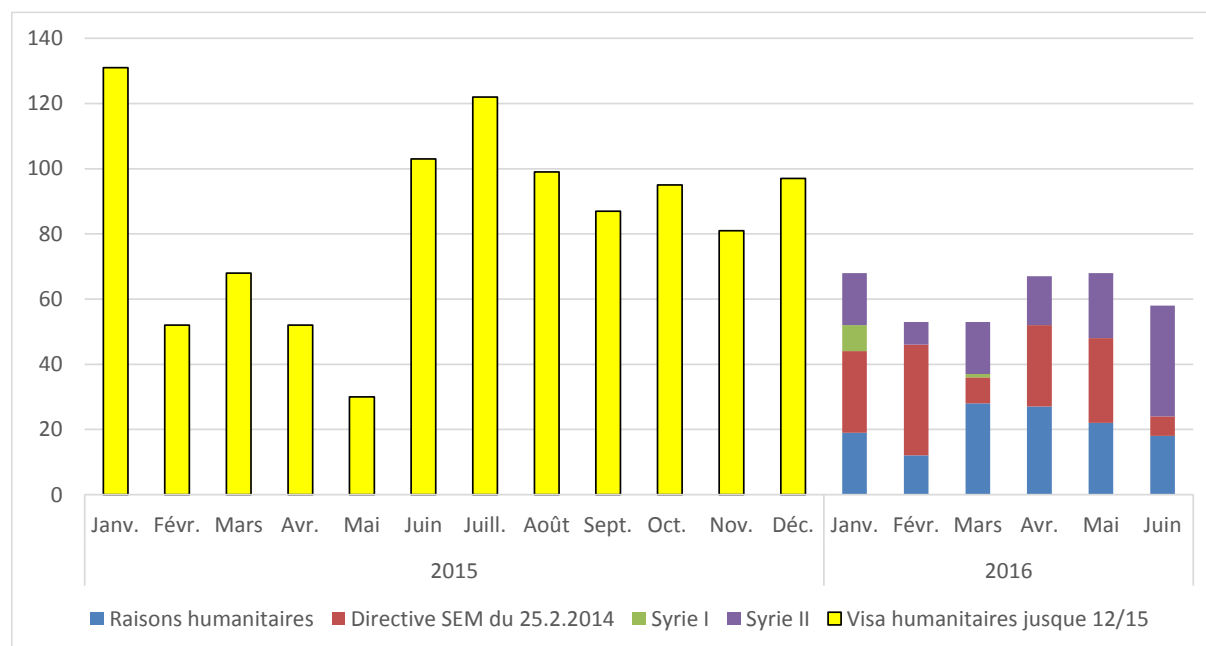
Légende: **D+S+Sp+O** = diplomatique, de service, spécial et officiel.

Remarques :

- La représentation suisse de Ho-Chi-Minh Ville (Vietnam) n'ayant été ouverte que le 10 juin 2015, les comparaisons avec l'année 2015 n'ont qu'une valeur indicative.
- Depuis décembre 2015, les personnes vivant au Koweït doivent déposer leur demande de visa au centre de réception de la ville de Koweït, pour être ensuite traitées au centre consulaire régional de Doha (Qatar). L'accord concernant l'exemption de visa pour les diplomates koweïtiens étant en passe d'être signé, les diplomates koweïtiens et les personnes qui les accompagnent ont la possibilité de demander leur visa directement auprès de la représentation de Koweït.

6 Visas humanitaires

6.1 Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaisons 2015 et 2016



Indication:

La distinction par catégorie de visa humanitaire est possible depuis janvier 2016:

- Les visas Schengen à validité territoriale limitée (VTL), délivrés en application de l'art. 25, par. 1, let. a, du code des visas. De tels visas sont par exemple émis en cas de situation médicale d'urgence (patient devant être opéré en Suisse), pour permettre de régler des affaires familiales ou pour d'autres motifs impérieux (suspension⁵). Ils sont classés ci-après dans la catégorie *Raisons humanitaires*.
- Les visas délivrés conformément à la directive spéciale sur les demandes de visa pour motifs humanitaires. Une personne dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée dans son pays d'origine ou de provenance peut demander un visa humanitaire auprès de la représentation suisse compétente. Ces visas apparaissent par la suite dans la catégorie *Directive SEM du 25.2.2014*.
- De septembre à novembre 2013, les ressortissants syriens ayant des parents établis en Suisse ont pu demander un visa humanitaire, à certaines conditions, en se fondant sur la directive spéciale sur l'octroi facilité de visas de visite aux membres de la famille de ressortissants syriens. Ces visas figurent dans la catégorie *Syrie I*.
- Le 6 mars 2015, le Conseil fédéral a décidé que, durant les trois prochaines années, un maximum de 3000 personnes provenant de la région touchée par le conflit en Syrie pourraient bénéficier d'une protection en Suisse. Parmi elles, 1000 personnes vulnérables devraient recevoir un visa humanitaire leur permettant d'entrer en Suisse en toute sécurité. Ce programme s'adresse explicitement aux proches parents (conjoints et enfants mineurs) de personnes déplacées ayant déjà été accueillies en Suisse en qualité de personnes admises à titre provisoire. Ces visas sont regroupés plus bas dans la catégorie *Syrie II*.

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total 2 ^e trimestre
2015	131	52	68	52	30	103	122	99	87	95	81	97	185
2016	68	53	53	67	68	58							193

⁵ Levée provisoire d'une interdiction d'entrée.

6.2 Nombre de visas humanitaires délivrés au deuxième trimestre 2016, par catégorie

Raisons humanitaires	67
Directive SEM du 25.02.2014	57
Syrie I	0
Syrie II	69

6.3 Nombre de visas humanitaires délivrés au deuxième trimestre 2016, ventilés par les cinq principales représentations

Beyrouth, Liban	81
Athènes, Grèce	30
Pristina, Kosovo	22
Istanbul, Turquie	21
Amman, Jordanie	5

6.4 Nombre de visas humanitaires délivrés au deuxième trimestre 2016, ventilés par les cinq principales nationalités

Syrie	119
Kosovo	22
Iraq	9
Palestine	6
Mali	4

7 Impressum

Le Monitoring des visas est établi par la Section Bases Visas (Domaine de direction Immigration et intégration) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en étroite collaboration avec la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il s'adresse en priorité aux autorités cantonales compétentes en matière de migrations, de marché du travail et de police, aux organes chargés du contrôle des frontières, aux services du SEM et du DFAE s'occupant de la délivrance de visas et aux représentations suisses à l'étranger.

Pour toute remarque ou question:

visa@sem.admin.ch

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM
Division Entrée
Section Bases Visas
Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern